

VOTRE RÉGION

ROUTE Un poids-lourd s'est renversé dans la descente du col, versant italien

Accident mortel dans le col du Montgenèvre

FAITS DIVERS EXPRESS

VEYNES

Il roulait avec 2,8 grammes d'alcool par litre de sang

■ Cet automobiliste roulait hier avec 2,8 grammes d'alcool par litre de sang (rappel : la limite autorisée est à 0,5 g/l) dans les rues de Veynes. Les gendarmes veynois l'ont placé en garde à vue après l'avoir verbalisé et lui avoir retiré le permis de conduire.

ASPREMONT

160 km/h sur la départementale

■ Les gendarmes de la brigade motorisée de Gap ont interpellé hier à Aspremont un automobiliste qui roulait à 160 km/h à bord de sa voiture de sport allemande, au lieu des 90 km/h autorisés sur la RD 1075. Très vite, comme la vitesse à laquelle son permis lui a été retiré.

RADARS EXPRESS

LEURS POSITIONS À VENIR

Aujourd'hui samedi 15 novembre

■ Ils seront placés à Gap sur l'avenue Jean Jaurès et la route de Marseille (nuit) et sur la RN 94 entre Briançon et Embrun.

Demain dimanche 16 novembre

■ Ils seront placés à Gap sur la route du col Bayard et Chauvet dans l'après-midi ; à Briançon avenue de Savoie (l'après-midi) et sur la RN 94 entre Embrun et L'Argentière-la-Bessée.

Lundi 17 novembre

■ Ils seront placés à Gap route de Romette (matin) ; à Briançon sur la route d'Italie (après-midi) et sur la RN 94 entre Briançon et Embrun.

Mardi 18 novembre

■ Ils seront placés à Gap au Pont Blanc (après-midi) ; sur la RN 85 entre Gap et Saint-Firmin.

Mercredi 19 novembre

■ Ils seront placés à Gap Boulevard Pompidou (nuit) et sur RN 94 entre Gap et Chorges.

Jeudi 20 novembre

■ Ils seront placés à Gap sur la Route des Eyssagnières (après midi) ; à Briançon Avenue de Savoie (après-midi) et RN 94 entre L'Argentière-la-Bessée et Embrun.

Vendredi 21 novembre

■ Ils seront placés à Gap sur l'avenue d'Embrun (nuit) ; à Briançon sur la RN 94 - Route d'Italie (après-midi) ; et sur la RN 85 entre Gap et Saint-Firmin. Cette liste prévisionnelle des contrôles au moyen des radars mobiles automatisés n'est pas exhaustive et d'autres contrôles pourront être entrepris d'initiative par les forces de police et de gendarmerie.

Nouveau radar dans les Alpes-de-Haute-Provence

■ Après une période de test, le nouveau radar automatique fixe implanté sur la RD 4100, à Céreste (04), dans le sens Céreste-Forcalquier, sera mis en service dans la nuit de dimanche à lundi. La vitesse y est limitée à 70 km/h.

Un chauffeur de poids-lourd est mort jeudi soir dans la descente du col du Montgenèvre, versant italien. La victime, un résident italien de 45 ans d'origine sénégalaise, transportait de la marchandise française dans sa remorque, du talc. Vers 20 h 30, dans le dernier virage avant d'entrer sur la commune de Cesana (Piémont), le routier a perdu le contrôle de son camion qui a alors traversé la chaussée, percuté le parapet de sécurité en tôle et plongé 30 mètres en contrebas, dans un ravin.

Problème de frein

Selon les premiers éléments de l'enquête menée par la brigade de gendarmerie de

Cesana, il semblerait que ce soit les freins qui aient failli dans la descente. Un effet "fading" connu et redouté des professionnels de la route : dans une descente aussi raide et humide que celle du Montgenèvre entre Clavière et Cesana, les freins sont soumis à rude traitement, les disques s'échauffent et finissent par lâcher. A l'arrivée des secours italiens, le chauffeur était encore en vie mais écrasé dans son habitacle. Il est décédé quelques minutes plus tard dans l'ambulance.

Un accident dramatique qui devrait relancer une fois de plus le débat autour du projet de tunnel sous le Montgenèvre.

Yoann GAVOILLE



Le conducteur d'origine sénégalaise travaillait pour une entreprise italienne et transportait du talc. Il est mort quelques minutes après l'arrivée des secours

JUSTICE La cour d'assises a rendu un verdict plus clément que les réquisitions

8 ans de prison pour avoir violé sa fille de 9 ans et demi

GAP/BRIANÇON

La cour d'assises des Hautes-Alpes a condamné hier un Briançonnais de 37 ans à huit années de prison ferme. Cet homme a été reconnu coupable de viols et d'atteintes sexuelles sur sa fille âgée de 9 ans et demi à l'époque des faits, commis entre l'automne 2006 et le mois de juin 2007. Il devra observer un suivi socio-judiciaire pendant quatre ans. L'avocat général, Laurent Becuywe, avait requis entre douze et quinze ans de réclusion criminelle.

Le père incestueux avait mystérieusement disparu

À l'époque, cette affaire sordide avait pris un tour romanesque lorsque l'homme avait disparu après avoir admis ses actes auprès de son ex-compagne, la mère de l'enfant. Sa voiture avait été retrouvée au bord de la Guisane avec sur le vo-

lant une lettre dans laquelle il se qualifiait de "monstre" et disait vouloir "disparaître". Des recherches avaient été lancées, et dix jours plus tard, le disparu avait été retrouvé à Chamandrin, le long de la RN 94, au bord de la Durance.

Il avait d'abord déclaré aux policiers avoir voulu se tuer en sautant dans la Guisane, s'être évanoui et réveillé au matin avant d'errer dans les alentours. Pour finalement avouer n'avoir jamais sauté dans la rivière et être resté aux abords du hameau de Sachas pendant dix jours.

Au cours de l'audience,

l'accusé a reconnu l'ensemble des faits. L'expertise psychiatrique a conclu à une "légère altération de son discernement".

La cour a décidé de ne pas retirer au père indigne son autorité parentale. « Elle a considéré qu'avant les faits, c'était un père attentionné et qu'il ne fallait pas l'effacer ad vitam eternam » interprète M^e Nicolas Charmasson, qui a assuré la défense de l'accusé avec M^e Aline Duratti.

Pas d'appel côté défense

La défense, qui estime le verdict « équilibré, dans la

mesure où il s'agissait de faits graves sur une enfant extrêmement jeune, avec en face une personnalité atypique, qui mérite de bénéficier d'une certaine clémence de la cour, sachant qu'il risquait vingt ans de prison ».

En conséquence, il n'y aura pas d'appel. « Le client, maître Duratti et moi-même avons convenu d'accepter la décision, dans un souci de ne pas infliger à l'enfant une procédure judiciaire toujours lourde à supporter » indique M^e Charmasson.

Nicolas MANIFICAT

APRÈS LE DRAME DE GRENOBLE La députée Henriette Martinez a rencontré un conseiller de Rachida Dati

Pour un nouvel encadrement de l'hospitalisation psychiatrique

La députée des Hautes-Alpes Henriette Martinez a rencontré ce jeudi à Paris un autre Haut-Alpin, Louis Albrand, conseiller au cabinet de la Garde des Sceaux, Rachida Dati. Cet entretien entre l'élue UMP et le conseiller médico-juridique de la ministre s'effectuait dans un contexte marqué par le drame qui a coûté la vie, mercredi, à un étudiant bas-alpin de 26 ans poignardé en plein Grenoble par un malade mental. Un drame que les circonstances rapprochent par ailleurs, de l'assassinat de Germain Trabuc à Gap en 2004, comme le souligne Henriette Martinez dans un communiqué.

Envisager une notion de "soins obligatoires sans consentement"

« Le Dr Albrand a immédiatement réagi en proposant à la ministre de la Justice des mesures visant à prévenir de tels drames, poursuit la députée. Il propose notamment de réviser la loi de 1990 relative à l'hospitalisation psychiatrique qui de-

vait être révisée tous les 5 ans, et qui ne l'a jamais été, proposition qu'il avait déjà faite à Jacques Toubon alors Garde des Sceaux ».

Louis Albrand, en accord avec le professeur Olie de l'hôpital Sainte-Anne, patron de la psychiatrie française, et le professeur Loo de l'Académie de médecine, propose ainsi de créer une notion nouvelle de "soins obligatoires sans consentement", dès la sortie de l'hôpital où a eu lieu une hospitalisation sous contrainte. « Véritable alternative médicale, le choix est donné au malade entre un contrôle régulier de son traitement ou le maintien de l'hospitalisation en placement fermé », explique Henriette Martinez.

Quatre critères pour évaluer la dangerosité des malades

Pour ce qui est de l'évaluation de la dangerosité des malades, le Dr Albrand propose que celle-ci se fasse sur la base de quatre critères précis, comme le prévoit la loi de 1990. Lesquels critères - l'absence de traitement, la désocialisation,

la consommation de toxiques et les antécédents de conduite agressive - doivent être évalués par une commission départementale d'hospitalisation psychiatrique, composée d'un psychiatre, d'un avocat et d'un représentant des usagers qui se rend une fois par mois à l'hôpital pour apprécier la dangerosité des malades placés. « Or, les services voient très peu cette commission », note Henriette Martinez, qui suit de près ces questions et a siégé pendant dix-sept ans au conseil d'administration du centre hospitalier spécialisé de Laragne-Montéglin.

Et la députée d'ajouter que selon elle, « aucun malade hospitalisé sous contrainte ne devrait pouvoir sortir seul, mais seulement accompagné d'un soignant ou d'une personne de confiance, toute sortie non autorisée devant faire l'objet d'un signalement immédiat aux autorités compétentes, suivi de recherches intensives ».

Selon Henriette Martinez, il est enfin « indispensable d'établir une coordination



Henriette Martinez s'est entretenue avec Louis Albrand, conseiller médico-juridique de Rachida Dati, des mesures visant à revoir l'encadrement de l'hospitalisation psychiatrique.

et une coopération étroite entre les hôpitaux psychiatriques, les forces de l'ordre

et la justice quand la sécurité des personnes risque d'être menacée ».

ESPACES SERVICES

Daskalidis
CHOCOLATIER
Le chocolat,
un plaisir
sain et délicat

Venez découvrir nos chocolats
et confiseries d'automne !

Pensez également à vos commandes de fin d'année
au 23, rue Pérolière à Gap. Tél. 04 92 53 54 14

055483204

**Art Photo
& Création**
Bd Pasteur
EMBRUN
04 92 50 05 57

PHOTOGRAPHIE : MATÉRIEL ET ACCESSOIRES
STUDIO - IDENTITÉ - DÉVELOPPEMENT
REPORTAGE - MARIAGE...
IMPRIMERIE : CARTES DE VISITE, VŒUX,
FAIRE-PART, FLYERS, AFFICHES, LOGOS, PAO...
TECHNIQUES NUMÉRIQUES - PHOTOCOPIES

055486832

1000 modèles de perruques !
Corrigeant avec discrétion tous les cas
de chutes de cheveux ou de calvities.
Catalogue gratuit sur demande.
Envoi discret.
Conseils et essayage en cabine.

17, Bd Gambetta 38000 GRENOBLE
04 76 17 14 54

375482045